

DQ3

Envoi par courriel et par télécopieur : (514) 289-7355

Québec, le 4 février 2013

Madame Suzy Salibi
Déléguée commerciale
Gestion et optimisation des approvisionnements
Direction Approvisionnement en électricité
Hydro-Québec Distribution
75, boul. René-Lévesque Ouest, 22^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Sainte-Anne
à Saint-Joachim (DQ3, questions n^{os} 1 à 4)

Madame,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses d'ici le 7 février prochain compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p.j.

Questions complémentaires adressées à Hydro-Québec (DQ3, n^{os} 1 à 4)

Question 1

À la suite de l'adoption du plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées en 2008, est-ce qu'Hydro-Québec a mis en place des mesures particulières concernant ces municipalités dans le programme d'achat d'électricité de 150 MW provenant de centrales hydroélectriques de 50 MW et moins? Veuillez préciser si les municipalités dévitalisées ont bénéficié d'une marge préférentielle ou d'un avantage en ce qui trait à l'analyse des soumissions du programme. Si oui, veuillez expliquer la démarche.

Question 2

Le programme d'achat d'électricité prévoit que les projets doivent être une source de bénéfices pour la région concernée, pourriez-vous préciser de quelle façon Hydro-Québec a vérifié le respect de cette exigence? Veuillez dresser un bilan des bénéfices ou retombées économiques observés ou anticipés dans les régions depuis le début du programme.

Question 3

Veuillez préciser si l'appel d'offres ou le contrat liant le promoteur à Hydro-Québec prévoient des engagements concernant l'attribution de contrats et l'embauche de main-d'œuvre locale ou régionale.

Question 4

Veuillez ajouter l'information relative à l'ordre de priorité des projets (1, 2 et 3) à la liste des projets retenus dans le cadre du programme d'achat d'électricité de 150 MW provenant de centrales hydroélectriques de 50 MW et moins (DB4).